



Signataire : Julien Nicolet-dit-Félix

Date de dépôt : 7 novembre 2024

Question écrite

Sorties scolaires, quel bilan une année après la réintroduction des voyages scolaires en avion ?

En août 2023, les enseignants et les directions découvraient la décision unilatérale du DIP de modifier la circulaire « Sorties scolaires » des établissements de l'ESII en y réintégrant la possibilité d'organiser des voyages en avion.

Dans la réponse à la Q 3946¹, le Conseil d'Etat précise que le recours à l'avion doit rester exceptionnel et motivé par des circonstances spécifiques. Il affirme également qu'un « suivi sera réalisé » dans l'objectif de « procéder à des réajustements si nécessaire ».

Cette question ayant soulevé un certain nombre d'interrogations parmi les parents, les élèves et les enseignants, interrogations que la presse a relayées², il apparaît opportun d'obtenir des informations sur le bilan et les perspectives du département en la matière.

C'est dans ce contexte que je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- ***Combien de voyages en avion ont été réalisés au cours de l'année scolaire 2023-24 ? Combien d'élèves ont été impliqués ?***
- ***Quels sont les établissements et les destinations concernées ?***

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/Q03946A.pdf>

² <https://www.20min.ch/fr/story/geneve-voyages-scolaires-en-avion-letat-assouplit-les-regles-713322308424>

<https://lecourrier.ch/2023/09/18/eleves-a-nouveau-autorises-a-senvoler/>

- ***Quel est le nombre de voyages en avion prévus pour 2024-25 (avec les établissements et les destinations) ?***
- ***Quel bilan le DIP tire-t-il de cette modification de la directive ?***
- ***Quels « ajustements » entend-il effectuer (ou non) pour les années à venir ?***

Je vous remercie par avance de la précision de vos réponses.